

Ecole Publique Mixte - Le Bourg - 33350 SAINTE-TERRE  
☎ 05.57.47.10.08

## PROCEDURE D'ADMISSION D'UN ELEVE

Pour toute nouvelle inscription d'un enfant, le tuteur légal doit se rendre au secrétariat de la Mairie de Sainte-Terre, muni :

- du **livret de famille** ;
- du **carnet de santé de l'enfant** (pages des vaccinations) ;
- d'un **certificat de radiation** établi par le directeur de l'école précédemment fréquentée, si l'enfant change d'école ;
- le cas échéant, de la photocopie de **l'extrait de la minute de jugement de divorce ou de séparation** concernant les droits de chacun des parents auprès de l'enfant (à réclamer auprès du juge aux affaires Matrimoniales).

Un dossier d'inscription sera constitué par les services municipaux, comprenant :

- le certificat d'inscription délivré par le Maire ;
- la photocopie du livret de famille (parents + l'enfant) et la minute du jugement de séparation ou de divorce (si besoin est) ;
- les pages de vaccinations du carnet de santé ;
- le certificat de radiation, en cas de changement d'école ;
- la fiche de renseignements pour le directeur qui s'engage à la confidentialité de ceux-ci.

La Directrice.

Mme LOEDT